

PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens et des Relations internationales

Mardi 20 juillet 2010

SOMMAIRE

Ouverture de la séance

Orateurs : M. le Président, M. Mouyard..... 3

Proposition de résolution faisant suite à l'arraisonnement par la marine israélienne d'une flottille transportant de l'aide humanitaire à destination de la bande de gaza, déposée par MM. Wesphael et Consorts (Doc. 199 (2009-2010) - N°S 1 à 8)..... 3

Approbation du rapport

Orateurs : M. le Président, Mme Hoyos, MM. Janssens, Mouyard..... 3

Vote..... 4

Liste des intervenants..... 5

Abréviations courantes..... 6

Présidence de M. Xavier Desgain, Commissaire

- La séance est ouverte à 9 heures 5 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

Nous sommes réunis ce matin pour régler un petit souci technique lié à la proposition de résolution examinée la semaine dernière.

M. Mouyard (MR). – Monsieur le Président, nous aimerions bien que la majorité assure le quorum, ce qui n'est pas le cas pour l'instant. Si le quorum ne peut être assuré, nous demanderons la fermeture des travaux.

M. le Président. – Je propose de suspendre la séance durant quelques minutes.

- La séance est suspendue à 9 heures 7 minutes.

- La séance est reprise à 9 heures 10 minutes.

PROPOSITION DE RÉOLUTION FAISANT SUITE À L'ARRAISONNEMENT PAR LA MARINE ISRAËLIENNE D'UNE FLOTTILLE TRANSPORTANT DE L'AIDE HUMANITAIRE À DESTINATION DE LA BANDE DE GAZA, DÉPOSÉE PAR MM. WESPHAEL ET CONSORTS (DOC. 199 (2009-2010) — N^{os} 1 À 8)

Approbation du rapport

M. le Président. – La séance est reprise.

L'ordre du jour appelle l'approbation du rapport sur la proposition de résolution faisant suite à l'arraisonnement par la marine israélienne d'une flottille transportant de l'aide humanitaire à destination de la bande de Gaza, déposée par MM. Wesphael et Consorts (Doc. 199 (2009-2010) — N^{os} 1 à 8).

La parole est à Mme la Présidente du Parlement wallon.

Mme Hoyos, Présidente du Parlement wallon. – Alertée par les services, je me suis aperçue, à la

lecture du projet de rapport, que la Commission des Affaires générales avait sans doute été un peu vite en besogne sur un débat, certes important, pour notre Assemblée mais qui ne peut formellement pas être réglé comme il l'a été par la commission, à savoir le fait de renommer, même informellement, notre Assemblée, le «Parlement wallon», en «Parlement de Wallonie».

Il s'agit d'un débat intéressant que le Bureau avait entamé au lendemain de la décision du Gouvernement de changer les appellations «Région wallonne» en «Wallonie». En Bureau, le 1^{er} avril dernier, nous avons décidé que cette question n'était pas la plus urgente et que nous la postposons à un moment où nous pourrions tenir ce débat en associant les quatre familles politiques pour traiter cette question officiellement.

Je vais céder la parole à M. le Greffier dans un instant, si M. le Président en est d'accord, pour nous indiquer comment nous pouvons réparer cette petite entorse faite en commission jeudi dernier. Par ailleurs, j'ai eu une discussion avec les quatre présidents de groupes de notre Assemblée. Je sais que ce débat est important, qu'il doit être mené convenablement et sans traîner. Il sera donc à l'ordre du jour de la première réunion de Bureau à la rentrée.

Entretemps, cela laisse l'occasion aux quatre familles politiques de se faire une «religion», si je puis dire, en la matière. Nous prendrons les mesures qui s'imposent à la rentrée.

M. le Président. – La parole est à M. le Greffier.

M. Janssens, Greffier du Parlement wallon. – La référence qui devait être prise en considération est celle posée par le législateur spécial, le 27 mars 2006, qui lui-même faisait suite à une modification de la Constitution du 25 février 2005. Le législateur spécial a indiqué que la dénomination de cette Assemblée était «Parlement wallon» et non plus «Conseil régional wallon». Ainsi que Madame la Présidente l'a souhaité, une proposition peut être faite pour essayer de rencontrer la difficulté à laquelle il a été fait référence. Celle-ci consiste à indiquer, au moment de l'approbation du rapport – ce pourquoi la commission est réunie aujourd'hui –

la mention suivante: «*La commission constate que, conformément à la loi spéciale du 27 mars 2006 adaptant diverses dispositions à la nouvelle dénomination du Parlement wallon, du Parlement de la Communauté française, du Parlement de la Région Bruxelles-Capitale, du Parlement flamand et du Parlement de la Communauté germanophone, il convient de lire, en lieu et place de «Parlement de Wallonie», «Parlement wallon». La commission renvoie sur ce point les auteurs du sous-amendement n° 7 à un débat ultérieur à tenir par les organes compétents du Parlement*».

- *La séance est levée à 9 heures 16 minutes.*

M. le Président. – La formulation faite par M. le Greffier convient-elle aux membres de la Commission ?

La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). – Monsieur le Président, lorsque nous nous sommes réunis la semaine dernière, nous avons eu une conversation très intéressante que l'on pourrait même, d'une certaine manière, qualifier «d'étonnante» puisqu'un de mes collègues est venu avec la proposition qui fait débat aujourd'hui. Nous avons eu une discussion qui a duré, il y a eu des amendements rédigés un peu rapidement autour de la table, le Ministre-Président était présent, il est intervenu dans la discussion, il semblait y avoir une certaine unanimité sur le sujet. Pourtant, aujourd'hui, on se rend compte que tout cela n'était finalement pas très sérieux.

C'est intéressant de voir que le Parlement est parfois amené à pousser le Gouvernement dans ses retranchements. Rappelons que tout cela découle d'une volonté du Gouvernement de s'appeler autrement pour changer une image qu'il estime ne pas être bonne, à l'heure actuelle, pour la Wallonie.

Je voudrais insister sur le fait qu'une commission se réunit de manière souveraine, en nombre, le quorum atteint, et prend des décisions – peut-être un peu malheureuses –, puis, vite fait, bien fait, avant une séance plénière, Mme la Présidente nous rappelle à l'ordre et nous demande de changer certains textes. Nous déplorons cette manière de faire. Pour cette raison, nous nous abstenons.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole, je vous propose de passer au vote.

Vote

M. le Président. – Je propose que nous votions l'approbation du Rapport tel que modifié sur proposition de Mme la Présidente.

Le Rapport tel que modifié a été adopté par 7 voix et 1 abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Xavier Desgain (Ecolo)

Mme Emily Hoyos, Présidente du Parlement wallon

M. Frédéric Janssens, Greffier du Parlement wallon

M. Gilles Mouyard (MR)

ABRÉVIATIONS COURANTES